

### 1- CONTEXTE

Informé et faire participer les citoyens sont des démarches ancrées dans la culture de la ville. L'ancien mandat municipal a mis en place plusieurs modalités de participation citoyenne :

- ✓ un conseil des aînés,
- ✓ 4 conseils de quartier,
- ✓ un conseil communal des jeunes.

La nouvelle équipe municipale maintient ces conseils et la volonté de mobiliser les citoyens pour 2 raisons essentielles :

1. Rassembler et partager le plus grand nombre d'avis d'experts d'usages sur les projets de la Ville.
2. Recueillir les propositions des habitants sur les besoins propres à leurs quartiers pour n'oublier aucune idée, aucun besoin.

Cette mobilisation permet aux élus de la Ville de :

- ✓ Modifier, moduler, faire évoluer leurs décisions.
- ✓ Concevoir des projets mieux définis et mieux finis.

La nouvelle équipe municipale souhaite accompagner la mise en place des conseils des aînés et de quartiers. Elle profite de ce redémarrage des conseils pour retravailler 3 points essentiels à la participation citoyenne.

- ✓ Les enjeux de la participation citoyenne : pourquoi mobiliser les citoyens ? sur quoi participent-ils ? Sur quoi sont attendus leurs avis et propositions ? Comment produisent-ils ces avis et propositions ?
- ✓ L'animation des conseils : comment favoriser l'expression des citoyens ?
- ✓ La notion de collectif : comment faire pour que les propositions et les avis soient issus d'une réflexion et d'une production collective qui rassemblent le plus grand nombre de citoyens ?

Les élus souhaitent, ainsi, appuyer au mieux les participants des conseils dans leurs missions et travaux à venir.

### 2- OBJECTIFS

Les élus organisent deux temps spécifiques à l'intention des citoyens mobilisés dans les conseils :

- ✓ un « temps fort », le 15 septembre 2015 : un temps de prise de contact et de présentation de la politique « citoyenneté de la ville et participation locale » : il s'agit de permettre aux membres des conseils de :
  - prendre connaissance de la politique décidée en matière de citoyenneté et participation locale,
  - identifier la nature et l'organisation des liens entre les différentes instances que sont les conseils et la Ville,
  - repérer le rôle de la collectivité,
  - appréhender le rôle que les élus attendent des conseils.
- ✓ cinq séquences de travail, les 2, 3 et 10 octobre 2015, une par conseil, pour installer et lancer la dynamique de groupe. Il s'agit d'aider les conseils à :
  - s'approprier le rôle attendu par les élus ; mettre en place une dynamique de groupe : définir leur propre mode de fonctionnement
  - prioriser leurs propositions en ayant cette notion de collectif à l'esprit.Enfin, il s'agit de leur présenter en quoi consiste les missions et rôles d'un animateur.

L'Ifrée est mobilisé pour les soutenir dans la mise en place de ces deux temps qui vont, de manière officielle, lancer la participation citoyenne voulue et attendue par la nouvelle équipe municipale.

### 3- REALISATION

#### L'accompagnement de l'Ifrée concerne principalement l'animation des 5 séquences de travail

Après du conseil des aînés et des 4 conseils de quartiers, il s'agit d'aborder 2 thèmes de travail clefs :

1. Permettre à chacun des conseils de définir leur propre gouvernance : leurs modalités de fonctionnement et d'organisation, en identifiant les règles du travail collectif à mettre en place (au niveau opérationnel et relationnel). Il s'agit de les amener à réagir au rôle attendu par les élus pour qu'ils définissent leur propre feuille de route. *«Faire qu'ils se sentent bien dans leur groupe avant de s'engager dans l'opérationnalité ».*
2. Permettre à chacun des conseils de se doter d'une grille de questionnement (d'appréciation) leur permettant d'évaluer les projets d'actions qu'ils auront à soumettre à la collectivité. Insister sur cette notion de production collective acceptable pour le plus grand nombre des citoyens et recevable par la collectivité pour éviter toute proposition qui serait le reflet d'un besoin, d'un intérêt particulier. En effet, pendant 6 ans, les conseils vont devoir présenter à la collectivité des projets d'actions identifiés auprès des habitants, ce qui va nécessiter de leur part la capacité à identifier et formuler des projets recevables par la collectivité en particulier au regard de l'intérêt général.
3. Mieux identifier les missions et rôles d'un animateur, en leur apportant un certain nombre d'éclairages méthodologiques.

L'Ifrée prépare et anime les 5 séquences de travail. Les comptes rendus sont pris en charge par les agents de la Ville de Buxerolles.

A l'issue de chaque séance, les conseils produisent un certain nombre d'éléments concernant leur dynamique de groupe en proposant des principes de fonctionnement et d'organisation. Ils avancent, également, un certain nombre de critères à partir desquels ils s'appuieront pour décider de la pertinence d'une proposition d'action ou d'un projet et vérifier s'il réponde bien à un objectif d'intérêt commun.

Suite à cette première rencontre, chaque conseil s'est lancé et s'est engagé à préciser les éléments discutés, proposés en vue d'acter des modalités de fonctionnement et d'organisation et de se lancer dans l'opérationnalité.

Enfin, les élus de la Ville de Buxerolles s'engagent à soutenir ces conseils dans leurs réflexions et travaux pour, ensemble, contribuer au mieux à l'amélioration de la vie dans la cité.

---